

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

N° 508.472

7. — APPLICATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉLECTRICITÉ.

Procédé et appareil pour maintenir un corps en suspension dans l'atmosphère, basé sur les forces électriques et magnétiques.

MM. LOUIS ROTA et GEORGES MILIENNE résidant en France (Seine).

Demandé le 4 octobre 1913.

Délivré le 26 juillet 1920. — Publié le 13 octobre 1920.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

En principe, l'invention a pour objet un appareil dans lequel des forces électriques et magnétiques sont réparties dans des conditions telles qu'elles réagissent sur les forces électriques et magnétiques de l'atmosphère et de la terre et l'effet de ces réactions (répulsions) maintient l'appareil en suspension dans l'atmosphère ou assurent à l'appareil une chute très ralentie.

Dans la construction de l'appareil, la partie active ou agissante est réalisée au moyen de métaux bons conducteurs de l'électricité tels que l'argent, le cuivre, fer doux, etc., tandis que les autres pièces sont faites en bois, en aluminium ou tous autres matériaux légers.

Sur le dessin annexé, on a donné à l'appareil la forme cylindrique, mais on pourrait lui donner toute autre forme convenable avec la destination de l'appareil.

Sur ce dessin, la fig. 1 montre une élévation de l'appareil avec parties en coupe et la fig. 2 montre une vue en plan de l'appareil coupé par X-X de la fig. 1.

Le corps de l'appareil se compose d'un cylindre vertical fermé et muni de deux fonds 1, avec rebords débordants, qui maintiennent chacun une tige centrale 2.

Le cylindre, sur sa hauteur, est divisé en

trois parties 3, 4, 5, isolées l'une de l'autre par des bagues isolantes 6, 7, embouties pour emboîter les extrémités de la partie 4, les parties 3 et 5 étant semblables et disposées symétriquement de part et d'autre de la partie 4.

Le cylindre est constitué par des montants 8, en nombre variable suivant la grandeur de l'appareil, qui soutiennent des enveloppes métalliques circulaires 9, 10, 11 constituées par des feuilles minces d'un métal bon conducteur. Ces enveloppes métalliques sont solidaire chacune d'un disque métallique mince. Ces disques sont représentés en 12, 13, 14.

Concentriquement aux parties 3 et 5 du cylindre central, et solidaires des disques 12 et 14, sont montées des enveloppes métalliques 15, 16 en feuilles minces de métal bon conducteur et ces enveloppes sont maintenues par des armatures 17, 18 reliées par des traverses 19 aux tiges centrales 2. Les armatures 17, 18 et les traverses 19 sont enroulées de fils de cuivre de façon à constituer des solénoïdes, qui sont alimentés de courant par une source d'électricité 20, pile ou autre génératrice, disposée à l'intérieur de la partie centrale 4 du cylindre central. Le courant

pourrait également être fourni par des ondes électriques ou un fil conducteur.

Les armatures 17 et 18 ainsi que les tiges centrales 2 portent extérieurement des masses magnétiques 21 formant électro-aimants.

En fonctionnement, le disque 13 sera le siège d'un champ positif et les disques 12 et 14 seront le siège d'un champ négatif.

Étant donné que l'état électrique de l'atmosphère n'est pas stable et qu'il peut varier, on a prévu sur l'appareil un dispositif permettant de changer les connections des solénoïdes inducteurs 17, 18, 19 de façon à ce qu'en cas de besoin, les disques 12 et 14 puissent être le siège de champs de polarités contraires et de sorte que l'appareil présente toujours des champs magnétiques tels qu'il soit toujours soumis à une attraction de la part des forces électriques de l'atmosphère et à une

répulsion de la part du magnétisme terrestre. 2

RÉSUMÉ.

Procédé et appareil pour maintenir un corps en suspension dans l'atmosphère et qui consiste à produire, dans des feuilles minces et bonnes conductrices et des aimants convenablement disposés que porte l'appareil, des champs magnétiques, réversibles à volonté, et de sens tels qu'ils soient soumis à une attraction de la part de l'atmosphère et à une répulsion de la part de la terre. Le courant nécessaire sera fourni par une pile ou autre génératrice montée dans l'appareil ou bien encore par un fil conducteur ou des ondes électriques. 2

LOUIS ROTA ET GEORGES MILIENNE.

Par procuration :
LOUIS TAILFER.

Fig. 1

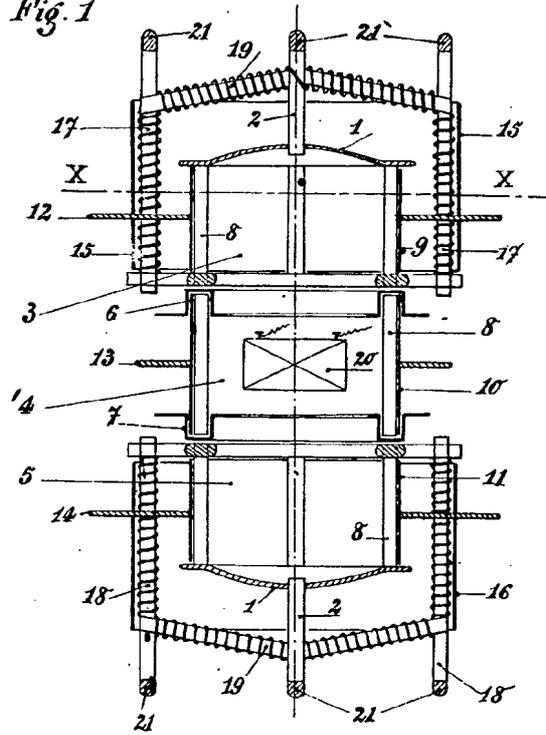


Fig. 2

